

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Chevrel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEM et DIVERS ORGANISMES – Société Locale d'Épargne (SLE) Pays basque - Rapport pour l'exercice 2011-2012 du représentant de la Ville au conseil d'administration.

Depuis 1999, le capital des Caisses d'épargne est ouvert aux collectivités territoriales, aux sociétés d'économie mixte et aux organismes HLM par le biais des sociétés locales d'épargne (SLE). L'intérêt de cet engagement financier réside dans la participation à la gestion d'un organisme au service du développement local, dont une partie du résultat est affecté au financement de projets concernant l'économie locale ou sociale.

Lors de la constitution des sociétés locales d'épargne (en 1999), le territoire d'intervention de l'ex-Caisse d'épargne des pays de l'Adour (devenue Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes) avait été découpé en dix secteurs géographiques et la Ville de Bayonne s'était alors portée acquéreur de 1 500 parts sociales de la SLE Bayonne-Anglet (devenue SLE Pays basque), d'une valeur nominale de 20 €.

Les sociétés locales d'épargne sont des sociétés coopératives sans activités bancaires. La SLE Pays basque est affiliée à la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes; le montant de sa participation au capital de cette dernière s'élève à 36 454 K€ au 31 mai 2012.

Les comptes annuels se présentent synthétiquement de la manière suivante :

Compte de résultat :

en €	2010/2011	2011/2012
Produits financiers	1 315 478	1 400 250
Charges d'exploitation	79 408	81 407
Impôts	1 507	-12 528
Résultat de l'exercice	1 234 563	1 331 371

Bilan :

ACTIF en €	2010/2011	2011/2012
Actif immobilisé (titres Caisse d'épargne)	36 297 760	36 453 800
Actif circulant	6 521 230	14 452 966
TOTAL DE L'ACTIF	42 818 990	50 906 766
PASSIF en €		
Capitaux propres	42 818 990	50 906 766
Dettes	0	
TOTAL DU PASSIF	42 818 990	50 906 766

Le contexte d'évolution statutaire lié à la banalisation du Livret A a mis fin en 2009 à l'obligation des Caisses d'épargne de financer les Projets d'Economie Locale et Sociale (PELS) et a ouvert, avec la loi de modernisation de l'économie (LME), une nouvelle forme d'engagement basée sur les principes de solidarité et de lutte contre l'exclusion bancaire.

Cet engagement s'est concrétisé au travers du programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) construit autour de deux grands domaines d'intervention :

✓ le financement de projets associatifs ayant pour objectif de réactiver le lien social, lutter contre l'illettrisme, favoriser l'insertion et développer l'autonomie. Dans ce cadre, la SLE Pays Basque a apporté son aide financière à 6 projets pour un montant global de 62 500 €, dont 3 000 € pour des projets portés par les associations bayonnaises suivantes : Le Trait d'Union (réalisation d'une recherche-action afin de former les professionnels de l'enfance en exclusion), Arche de Noé (réalisation d'une extension afin d'accueillir 10 enfants supplémentaires) ;

✓ la lutte contre l'exclusion bancaire et financière avec le financement de microcrédits sociaux et professionnels, ainsi que des actions de sensibilisation et de formation sur le thème de l'argent dans la vie quotidienne.

Le conseil municipal prend connaissance du présent rapport, qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.